



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 19 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf novembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 13 novembre 2019

Date d'affichage de la convocation : 13 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 20

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Michel Jean

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Christiane Exbrayat

## DEL2019\_084 Création d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la gestion des carrières des agents communaux, il convient de créer un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.

En effet, compte-tenu du déroulement de la carrière des agents, de leur ancienneté, il est proposé un avancement de grade pour un agent communal.

Cet avancement a été soumis à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du 24 septembre 2019 par le biais du tableau annuel des agents promouvables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la création d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	18
Procurations	02
Nombre de voix	20
Pour	20
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
André SAUZEDE

